

**PESSAC : Centre-ville : modification du schéma de circulation
en faveur des modes doux**



Ville de
PESSAC

**Compte rendu de la réunion publique de concertation
du mardi 13 juin 2023 à 18h30, salle du conseil municipal**

Présents :

Monsieur Franck Raynal, Maire

Monsieur Stéphane Mari, Adjoint au Maire

Monsieur Jérémie Landreau, Adjoint au Maire

Monsieur Marc Gatti, Adjoint au Maire

Madame Sabine Jacob-Neuville, Adjointe de proximité

Monsieur Jean-François Souet, chef de projet, Bordeaux Métropole, PTS

Monsieur Denis Pinsolle, chef de projet, Bordeaux Métropole, PTS

Madame Chloé Demons, chargée d'opération, Bordeaux Métropole PTS

Syndicat de quartier de Pessac Bourg,

Associations VELOCITE et ETURECUP.

Et 37 habitants, usagers et riverains selon liste présence complétée.

§§§

Les points principaux suivants ont été discutés et actés tels que suit en résumé :

L'objectif : apaiser, sécuriser

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les habitants présents et en indiquant que l'objet de cette réunion de concertation en amont est d'échanger et de proposer un projet de modification de sens de circulation sur une des voiries du centre-ville.

Monsieur le Maire expose, plus largement, qu'il ne s'agit pas d'exclure la voiture du centre-ville mais bien de dégager, à leur juste mesure, des espaces plus sûres et plus confortables pour les piétons et les cyclistes, afin de favoriser et permettre le développement de ces modes actifs (ou modes doux) en alternative aux déplacements motorisés et en coexistence avec eux.

Monsieur Landreau expose ensuite la logique des actions entreprises par la municipalité sur le centre-ville en 2020-2021-2022 (étude des Mobilités) afin de gérer efficacement l'accessibilité automobile et les capacités de stationnement, tout en dégageant progressivement des espaces apaisés propices et réservées aux cheminements piétons et cyclables (contre allée devant le cinéma) mais aussi en passant à sens unique des voies comme celle de la rue Curie depuis février dernier. Ce sens unique rue Curie sera d'ailleurs évalué fin 2023. Il est précisé, plan à l'appui, que de trop nombreuses discontinuités cyclables marquent encore le centre-ville et qu'il faut désormais y remédier.

Les élus annoncent donc qu'il n'est pas question de bouleverser le centre-ville ni de modifier le double sens de circulation sur son axe principal de l'ex-route d'Arcachon (avenue Pasteur-Jaurès) car il est essentiel à conserver. Soucieux d'améliorer la situation des cyclistes en particulier, en insécurité sur l'ex-route d'Arcachon, ils proposent alors la mise à sens unique de l'itinéraire alternatif « sud » du centre-ville de l'Ouest vers l'Est, à savoir les rues Sabrazes, Dulout, place 5^e République et Laugaa.

Monsieur Landreau précise que ce sens unique correspond au flux majeur du trafic motorisé sur cet axe (65% environ) et que cela permettra d'aménager un double sens cyclable jusqu'à la rue Fernand Couylas. En effet, l'actuel point dur du resserrement dans la courbe de la rue Sabrazes n'y permet pas le passage des vélos à double sens en sécurité.

Une rénovation du parking souterrain est aussi annoncée par Monsieur Mari comme programmée par l'établissement en charge de son exploitation afin de le rendre plus agréable, plus propre et plus accueillant qu'aujourd'hui.

L'analyse des effets :

Monsieur Souet rend compte des comptages et modélisations effectués très récemment par une société spécialisée missionnée par Bordeaux Métropole, mais indépendante, afin de vérifier les impacts de ce sens unique de l'axe Sabrazes-Dulout-Laugaa sur toutes les autres voiries du centre-ville.

Il ne ressort aucune difficulté de ces études de trafic menées et de l'estimation des reports générés de Dulout-Laugaa sur les autres voies notamment Pasteur-Jaurès. Les flux en jeu de l'Est vers l'Ouest, assez limités in fine, qui seraient « contrariés » et reportés ailleurs à partir de la rue Chateaubriand sont tels qu'ils se répartissent sur les différentes voies alentours de façon équilibrée et absorbable, d'après les simulations effectuées. Exprimé autrement, le sens unique envisagé ne bloquerait pas d'autres axes dans le centre-ville car le dispositif actuel permet d'absorber les reports induits.

C'est pourquoi, cette mise à sens unique de l'axe Dulout-Laugaa est proposable aujourd'hui car elle apparaît comme opportune et absorbable pour le centre-ville.

Les remarques des habitants et professionnels présents :

Quelques commerçants de l'axe Pasteur-Jaurès disent leur crainte sur ces modifications de sens de circulation car ils signalent déjà une baisse significative de la clientèle dans leurs enseignes depuis la mise à sens unique de la rue Curie, parfois mal comprise et/ou mal acceptée. Sens unique qui serait

venu aggraver selon eux l'effet négatif du départ du marché de la place centrale depuis plusieurs mois. Il est évoqué aussi des reports et nuisances sur les rues Goya et Poujeau au niveau du quartier Casino.

Les élus prennent note de ces témoignages mais rappellent aussi que le marché devrait bientôt se tenir de nouveau sur la place de la 5^e République, ce qui devrait améliorer la situation. Ils ajoutent qu'une évaluation sera menée sur la mise à sens unique de la rue Curie car ils sont destinataires aussi de témoignages de satisfaction de riverains suite à la pacification du trafic. Un renfort de signalisation y sera nécessaire car encore trop de personnes ne perçoivent pas le sens unique instauré.

Des habitants de la Résidence Sénioriales demandent si l'accès au parking souterrain privé de leur résidence restera accessible comme actuellement du fait du sens unique envisagé. Il leur est répondu que le parking restera accessible mais uniquement dans le sens de circulation autorisé, soit de l'Ouest vers l'Est.

Il est par ailleurs reproché par certains au sens unique de favoriser la vitesse des véhicules quand la chaussée leur est dévolue. Cet élément pourra donner lieu à des aménagements complémentaires pour réduire la vitesse et la largeur circulée par les véhicules, notamment pour protéger les cyclistes dans le sens majeur mais aussi sur le double sens cyclable.

La vitesse de certains bus urbains est signalée comme trop élevée. Les radars automatiques en ville sont impossibles à obtenir de l'Etat et les moyens coercitifs sont limités (verbalisation par services de police). La possibilité d'une extension de la zone 30 du centre-ville est aussi évoquée pour l'étendre à la totalité de l'avenue Pasteur, voire même plus largement. Cela pourra être étudiée dans un second temps.

Enfin, quelques participants suggèrent que le sens unique envisagé puisse, en alternative, ne s'appliquer que sur un tronçon de l'axe « sud » comme, par exemple, uniquement à partir du carrefour avec la rue Gambetta de façon à conserver le double sens en amont. Cette possibilité n'est pas celle privilégiée par la ville et Bordeaux Métropole pour l'instant mais rien ne peut être exclu non plus à ce stade.

La suite à donner :

Monsieur le Maire, attentif aux craintes exprimées, indique donc qu'il souhaite qu'une phase expérimentale soit menée par Bordeaux Métropole de novembre 2023 à mai 2024 approximativement pour éprouver le sens unique Ouest-Est sur l'axe Dulout-Laugaa et lever, si possible, toutes les incertitudes en la matière. Selon le bilan de l'expérimentation, la suite à donner sur le sens unique (confirmation totale ou partielle, abandon) sera décidée, et dans cette attente, il ne faut pas préjuger du résultat du test réel de ce sens unique. L'expérimentation s'accompagnera d'aménagements très légers et provisoires (marquage peinture de préférence, peu ou pas d'éléments en dur) qui seront réalisés par le service de la Signalisation de Bordeaux Métropole.

Enfin, Monsieur le Maire signale qu'une réunion publique de concertation se tiendra le lundi 10 juillet prochain à 18h30 dans la salle du conseil pour présenter, cette fois, l'esquisse du projet de requalification générale de l'avenue Louis Laugaa (et abords) en sens unique.

Il est précisé que le support projeté à la réunion sera consultable sur le site internet de la mairie très prochainement et qu'un retour sur le résultat de l'expérimentation sera également fait à la population selon des modalités à préciser (mailing ou autres).

La séance est levée à 20h45.

